

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16/10/2017

Vote des subventions : délibération

NOM	PROPOSITION	POUR	CONTRE	ABS	OBTENU
ACCA	200	9	0	0	200
CAF	704	9	0	0	704
FOYER RURAL	350	9	0	0	350
GARDAREM LO MORAL	200	3	5	1	0
GP	200	8	0	1	200
GYM EN DONZAN	200	9	0	0	200
LE CHŒUR DE LA BRUYANTE	200	9	0	0	200
LE COUNC	200	5	2	2	200
LES CHATS	200	9	0	0	200
SKI CLUB	200	9	0	0	200

Mise en conformité de l'électricité au logement de la poste : montant 5162 €HT

Aménagement du logement de la poste (portes et fenêtres) 10879≤montant≤14285 € suivant les matériels utilisés. Fera l'objet d'une demande de subvention pour 2018.

INFORMATION

- Bourg centre : projet de valorisation des bourgs centres soutenus par la région Occitanie. Projet à mettre en œuvre éventuellement avec la communauté des communes. Pour le moment la commune n'a pas de projet en ce sens.
- Cour « commune Dedebean » Il semble que une part de la cour A 444 soit attribuée par erreur à la commune depuis 1943. Suite à donner avec les services du cadastre.
- Bilan provisoire des chalets « Le Recantou » au 13/10/2017
Solde positif 20 069 € pour une recette nette de 33576 €
- Fontaine du Pijol
Une pétition dont l'initiateur (trice) n'a pu être identifié(e) est arrivée en mairie avec des signatures de personnes d'autres villages (!?) concernant des travaux de finitions.
Ceux-ci ont toujours été prévus et seront réalisés par les agents dès que leur emploi du temps le leur permettra.
- Question diverse : une rampe à poser sur les escaliers du Pijol

Affiché le 19/10/2017